

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**

Délibération : N° 01/2022

Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Considérant la démission de Monsieur Christian HUTIN, conseiller municipal, du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer prenant effet le 13 décembre 2021 ;

Vu l'article L.270 du Code Electoral stipulant que « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit » ;

Considérant que Monsieur Lionel PAIN, candidat inscrit sur la liste immédiatement après, a renoncé à exercer son mandat municipal en le signifiant par courrier le 4 janvier 2022 ;

Madame Francine MANIER, suivante sur la liste « Restons Saint-Polois », venant directement après Monsieur Lionel PAIN, est appelée à siéger comme conseillère municipale au sein du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

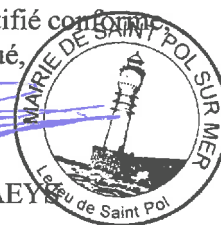
Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué;

DÉCIDE :

- De prendre acte de l'installation de Madame Francine MANIER comme nouvelle conseillère municipale.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à l'unanimité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N° 02/2022

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu la délibération n° 016/15 du 8 juin 2015 approuvant l'adoption du Contrat de Ville, déclinaison Saint-Pol-sur-Mer, dans le cadre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020 prorogé jusqu'en 2022 ;

Vu la délibération n° 59/2021 du 6 décembre 2021 approuvant le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2022 ;

Vu la délibération du 13 octobre 2016 de la Région Hauts-de-France, complétée le 30 mars 2017 par l'adoption du cadre d'intervention régional, en faveur d'une nouvelle forme de participation des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville via les Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) ;

Considérant que le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021 a été adopté le 13 octobre 2016 et prorogé en 2022 ;

Considérant que ce dispositif, est un fonds qui vise à soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité pour les citoyens des quartiers de la Politique de la Ville ;

Considérant qu'au niveau communal, la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association Villenvie et que le financement des microprojets est soumis à la validation du Comité d'Attribution du PIC, il apparaît nécessaire de désigner les représentants de la commune pour l'année 2022 ;

Il est proposé à l'assemblée de désigner Madame Salmata TABIBOU et Madame Annick CATOIRE.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué;

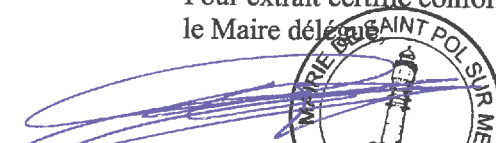

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

- d'approuver la désignation des représentants de la Commune au Comité d'Attribution du Projet d'Initiative Citoyenne pour l'année 2022.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire délégué


Christophe Claeys


Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - MANIER - COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

6 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE - VAMPOUILLE

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 Mars 2022**

Délibération : N°03/2022

Objet : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN TIERS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué,



Vu la délibération n° 24/2019 du 24 octobre 2019, relative au rattachement de la parcelle cadastrée section 540 AI 295, située 16 rue des Fusiliers Marins à Saint-Pol-sur-Mer, au domaine communal au titre de la procédure de « bien sans maître » ;

Considérant l'estimation domaniale réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques de Lille (division de l'évaluation domaniale) pour un montant de 15 500,00€ incluant une marge d'appréciation de 15% ;

Considérant le souhait de Monsieur Michel LUNE, demeurant 14 Rue des Fusiliers Marins à Saint-Pol-sur-Mer, d'accéder à la propriété de ce terrain pour un montant de 13 200,00€ ;

Il est proposé à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur Lune.

LE CONSEIL CONSULTATIF,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire Délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de Monsieur Michel LUNE ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire délégué à signer tous documents techniques, juridiques, administratifs et/ou financiers nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué




Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du vendredi 11 Mars 2022**



Délibération : N° 04/2022

Objet : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN TIERS

Rapporteur : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Considérant le souhait de Monsieur et Madame Victoire et Jordan DUMASY, demeurant 2 rue Jean-Honoré Fragonard à Saint-Pol-sur-Mer, d'acquérir une partie du terrain communal cadastré 540 AD 374 d'une superficie de 100 m² ;

Considérant l'estimation domaniale réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques de Lille pour un montant de 1 500€ (Mille Cinq Cents euros) ;

Il est proposé à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur et Madame DUMASY pour un montant de 1 500,00€.

LE CONSEIL CONSULTATIF,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de Madame et Monsieur Victoire et Jordan DUMASY.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire délégué à signer tous documents techniques, juridiques, administratifs et/ou financiers nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

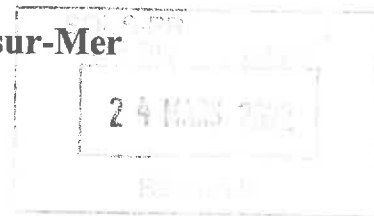
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N° 05/2022

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES SPORTIVES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire

Vu la délibération n° 118/2001 du 19 novembre 2001 concernant la tarification en euros des activités municipales sportives ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter la gestion de la régie en arrondissant comptablement les tarifs ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la tarification suivante :

	Anciennes tarifications	Tarifs à partir du 01/04/2022
Carte adulte Saint-Polois	9,20 €	10,00 €
Carte adulte extérieur	18,30 €	20,00 €
Carte enfant extérieur	15,20 €	15,00 €

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;


Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

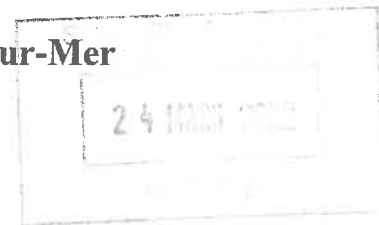
- D'approuver la mise en place de la nouvelle tarification des Activités Sportives Municipales.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS


Délibération adoptée à l'unanimité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N° 06/2022

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA SALLE DE MUSCULATION

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu la délibération N° 055/10 du 5 juillet 2010 relative notamment aux tarifs pratiqués pour l'accès à la salle de musculation (16€ mensuel pour les habitants du grand Dunkerque et 35€ mensuel pour les extérieurs) ;

Considérant que la politique sportive de la commune repose entre autre sur la volonté d'un accès au sport pour tous mais également au sport santé ;

Considérant la démocratisation de l'offre privée, il apparaît donc nécessaire de faire évoluer la tarification municipale ;

Il est proposé à l'assemblée d'appliquer à partir du 1^{er} avril 2022 les tarifs mensuels suivants:

- 5,00€ pour les Saint Polois, Fort-Mardyckois et Dunkerquois,
- 35,00€ pour les habitants des autres communes.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

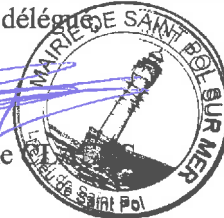
Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

De fixer le montant de la tarification de la salle de musculation à 5,00€ mensuel pour les Saint-Polois, Dunkerquois, Fort-Mardyckois et à 35,00€ mensuel pour les habitants des autres communes, et ce à partir du 1^{er} Avril 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué

Christophe



Délibération adoptée à l'unanimité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du Vendredi 11 Mars 2022**



Délibération : N° 07/2022

Objet : BILAN INTERMEDIAIRE 2020 – ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI.

Rapporteur : Madame LENOIR, Adjoint au Maire

Vu la délibération n°24/2020 relative au renouvellement de l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour l'année 2020 ;

Vu la délibération n° 25/2020 relative à l'appel à projets PLIE 2020/2021 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que le bilan d'exécution « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer », réalisé au 31 décembre 2020 est éligible au programme d'aide « Emploi et inclusion » du Fond Social Européen (FSE) ;

Considérant que le montant total des dépenses retenues au titre de l'année 2020 s'élève à 118 410,26€, le plan de financement de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » se décompose de la manière suivante : 71 046,16€ du FSE – 37 697,65€ de financement PLIE et 9 666,45€ de financement ville ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le coût total de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » au 31 décembre 2020 qui s'élève à 118 410,26 €.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame LENOIR, Adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseillère

Madame VARLET Virginie Conseillère
Monsieur COEUIGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseillère

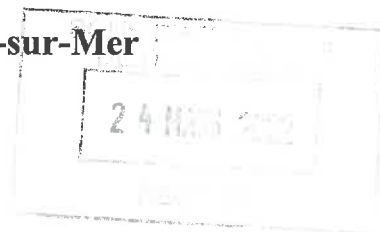
Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N° 08/2022

Objet : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2020.

Rapporteur : Monsieur Olivier MERSSEMAN, Adjoint au Maire

Vu l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que pour chaque commune ayant transféré sa compétence en matière d'eau potable ou d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, le maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel qu'il aura reçu ;

Vu la délibération approuvée par le Conseil Communautaire en séance du 24 novembre 2021 relative à l'approbation du rapport annuel 2020 prix et qualité du service public d'assainissement ;

Considérant la nécessité de transparence et d'information des usagers dans la gestion des services publics locaux ;

Il est proposé d'approuver la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier MERSSEMAN ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCLARE

- Avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020.

Pour extrait certifié conforme,

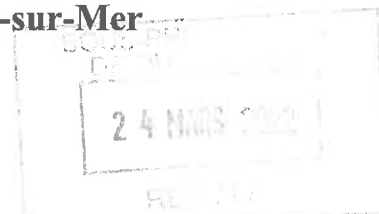
Le Maire délégué




Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022.**



Délibération : N°09/2022

Objet : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE, conseiller délégué

Vu la délibération n°04/2021 du 14 janvier 2021 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 90 000,00€ à l'association du personnel territorial ;

Considérant que cette somme ne pouvait tenir compte des primes versées par l'association aux agents municipaux (médailles du travail et départ en retraite) ;

Considérant l'ensemble des informations fournies par la collectivité au terme de l'année 2021;

Il est demandé à l'assemblée d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 16 260 € à l'association du personnel territorial de la commune de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc DEBAVELAERE, conseiller délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'accorder une subvention complémentaire de 16 260 € à l'association du personnel territorial ;

DIT :

- Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du Vendredi 11 mars 2022

Délibération : N°10/2022

Objet : APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2022/2024

Rapporteur : Madame Martine CABARET, Conseillère déléguée

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 3 décembre 2021 relatif au vote du plan de formation 2022 / 2024 de la commune de Saint Pol sur Mer ;

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter au besoin de la collectivité et à l'évolution du service public ;

Considérant que le plan de formation est une obligation pour tout employeur public, dans lequel il est mentionné les actions de formations suivantes :

- formations d'intégration et de professionnalisation ;
- formations de préparation aux concours et examens professionnels ;

Considérant que ce plan de formation pourra au cours de la période triennale être adapté et complété en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents mais également de la collectivité ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le plan de formation.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Marjorie LENOIR, Adjointe au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

.../...

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 33
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseillère

Madame VARLET Virginie Conseillère
Monsieur COEUIGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseillère

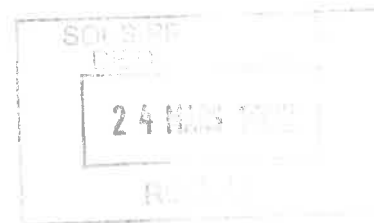
Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du vendredi 11 mars 2022



Délibération : N°11/2022

Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de l'application de depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Il s'agit :

01. De la décision n°2021/275 relative à l'usage du droit de préemption pour l'acquisition d'un immeuble à usage de bureau et de stockage 4/11 rue Gabriel PERI à Saint-Pol-sur-Mer, parcelles cadastrées 540 AK n°7 et AK n°166 ;
02. De la signature d'une convention d'occupation privative du domaine public avec la société INFRACOS moyennant une redevance annuelle de 9 300€ HT ;
03. De la signature du contrat de maintenance avec la société « Idéation » relatif au logiciel « TELEINV » pour un montant annuel de 520€ HT ;
04. De la signature de la convention de partenariat avec le bateau feu, pour l'animation Histoire en série du 14 janvier 2022 à la médiathèque Emile Zola pour un montant de 236.97€ HT ;
05. De la signature d'un avenant au contrat avec la société « CLEOBADIE Productions » pour modifier la date du mardi 22 décembre au mercredi 22 décembre 2021 ;
06. De la signature de la convention avec l'association « La sauvegarde du Nord » pour l'action « Lis avec moi » organisée par la médiathèque le 11 décembre 2021 pour un montant de 140€ ;
07. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 11 décembre 2021 pour un montant de 1 520€ TTC ;
08. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 12 décembre 2021 pour un montant de 2 045€ TTC ;
09. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 15 décembre 2021 pour un montant de 1 220€ TTC ;
10. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 10 décembre 2021 pour un montant de 3 490€ TTC ;
11. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 23 décembre 2021 pour un montant de 2 390€ TTC ;

28. De la signature du contrat avec a société « Cleobadie productions » pour le spectacle « Parole de Sapin » d'un montant de 619,80€ TTC ;
29. De la signature de la convention relative au renouvellement de l'adhésion au Plan local pour l'insertion et l'emploi 2022 pour un montant de 53 723,25€ (20 250 habitants au 1er janvier 2022 * 2,653€).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué



Christophe CLAEYS

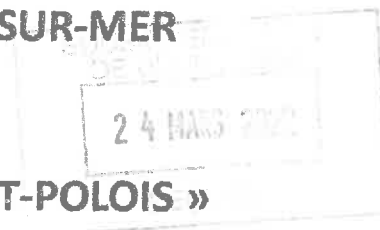
Délibération adoptée à la majorité par :

25 voix pour : CLAEYS – DEGUINES - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DAHMANI - DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT– CABARET - LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ - NICOLLE – ANDRIES – MANIER – VAMPOUILLE

10 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE – COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-POL-SUR-MER

Séance du 11 MARS 2022



MOTION DEPOSEE PAR « LE DEFI SAINT-POLOIS »

Protéger nos enfants aux abords des écoles « Port du gilet réfléchissant »

Nous sommes régulièrement sollicités et interpellés par des parents concernant la sécurité de nos enfants aux abords des écoles.

En effet, il faut savoir et ne pas négliger que, malgré la mise en place de ralentisseurs, la création de « zone à 30 kms/h » et l'achat des avertisseurs visuels Zac et Alix présents aux passages piétons, des accidents arrivent encore. Ces accidents arrivent notamment en période hivernale par manque de visibilité liée à la rapide tombée du jour.

Notre objectif en tant qu'élu et de réduire ce manque de visibilité pour protéger nos enfants et nos habitants. Nous devons anticiper et mettre en place le maximum de mesures pour la sécurité de nos enfants et de tous.

Dans cette optique une première mesure concrète et efficace serait de mettre en place « le port du gilet réfléchissant aux abords des écoles et plus particulièrement lors des périodes hivernales ».

Afin de protéger nos enfants et les parents, les élus du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer, réunis en séance du 11 mars 2022, décident :

- la distribution de gilets réfléchissants pour tous les enfants inscrits dans les écoles de la commune,
- la mise en place d'une campagne informative pour les parents afin de faciliter la mise en place de cette action,
- la sensibilisation au port du gilet réfléchissant auprès des parents et de la population,
- d'interpeller Messieurs les députés des 13^{ème} et 14^{ème} circonscription, ainsi que les candidats aux élections législatives de juin 2022, pour qu'ils s'engagent à voter des dispositifs pour rendre obligatoire le port du gilet aux enfants pour les trajets domicile école en période hivernale et pendant toute les sorties ou activités scolaire en extérieur de l'école.

Pour le groupe Défi Saint-polois
Adrien Nave